



Caisse Centrale d'Activités  
Sociales du Personnel des Industries  
Electrique et Gazière

[www.ccas.fr](http://www.ccas.fr)

Montreuil, le 9 décembre 2022

Réf. : 2022.12.206 PRE

## **COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE LA CCAS**

### **Séance du conseil d'administration de la CCAS du 8 décembre**

Hier 8 décembre s'est réuni le Conseil d'administration. Une motion a été proposée en ouverture de séance par la délégation CGT.

Cette motion avait pour objectif d'exiger des employeurs des IEG qu'ils prennent leur pleine et entière responsabilité vis-à-vis de la situation de notre organisme, et en particulier leur responsabilité sociale vis-à-vis des salariés de la CCAS qui œuvrent pour la Restauration méridienne.

Les débats qui s'en sont suivis ont divisé le CA sur les questions de fond, laissant apparaître une confusion sur le rôle et les responsabilités de chacun, y compris dans leur rôle d'administrateur.

Une partie des délégations du conseil d'administration considère que la CCAS porte une responsabilité dans le dossier de la Restauration méridienne.

En ma qualité de président, je ne peux être qu'en accord avec les termes de la motion qui s'inscrivent dans la continuité de la délibération adoptée le 31 mars dernier, engageant un processus d'assignation des entreprises utilisatrices, et reconnaissant la responsabilité des employeurs des IEG sur l'aspect financier et social de l'activité de restauration méridienne.

Je réaffirme que le Conseil d'administration de la CCAS n'est pas un lieu de négociation entre fédérations syndicales et employeurs ; il est chargé d'administrer dans l'intérêt supérieur de l'organisme et de ses salariés.

Pour ma part, je regrette qu'aucune issue unanime n'ait pu être trouvée pour remettre collectivement la responsabilité sur les employeurs des IEG.

Dans ce contexte, la délégation CGT a choisi de quitter l'instance ; j'ai alors décidé de lever la séance et de convoquer un nouveau Conseil d'administration ultérieurement.

Néanmoins, je souhaitais vous assurer que malgré l'absence du vote du budget 2023, le pilotage et la gestion de l'organisme continueront d'être assurés.

Il faudra très rapidement que chaque acteur - administrateur, fédération syndicale et employeur - se rappelle à ses responsabilités. A défaut, si cette situation de confusion devait perdurer, je me réserve la possibilité d'interpeller le ministère de Tutelle sur le sujet.

Je ne manquerai pas de vous tenir toutes et tous informés de la situation et compte sur votre esprit de solidarité et de mobilisation aux côtés des salariés de la restauration méridienne.

**Nicolas Cano**

**Président de la CCAS**